



Canada
Province de Québec
Municipalité de Saint-René-de-Matane

AVIS PUBLIC

PROMULGATION

RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-10

AVIS PUBLIC est par les présentes donné, par la soussignée, de ce qui suit :

Le conseil municipal a adopté le 4 septembre 2018 le règlement numéro 2018-10, intitulé « Règlement concernant le Code d'éthique et de déontologie applicable aux employés municipaux de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, en remplacement du règlement numéro 2016-15 ».

Le règlement numéro 2018-10 a pour objet :

Dans les douze mois qui suivent la fin de son emploi, il est interdit aux personnes suivantes :

- le directeur général et son adjoint,
- le secrétaire-trésorier et son adjoint,
- le trésorier et son adjoint,
- tout autre employé désigné par le conseil de la municipalité,

d'occuper un poste d'administrateur ou de dirigeant d'une personne morale, un emploi ou autre fonction de telle sorte que lui-même ou toute autre personne tire un avantage indu de ses fonctions antérieures à titre de membre d'un conseil de la municipalité.

Le règlement numéro 2018-10 est déposé à la mairie, située au 178, avenue Saint-René, à Saint-René-de-Matane, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance, et ce, aux heures régulières d'ouverture.

FAIT À SAINT-RÉNÉ-DE-MATANE, ce 5^e jour du mois de septembre 2018.

La directrice générale
et secrétaire-trésorière,